



Sommaire

Préambule	3
Valeurs et objectifs associatifs	4
Présentation de l'établissement	7
Cadre législatif et réglementaire	9
Caractéristiques du public	10
Positionnement dans le dispositif territorial	
Offre de services destinée aux enfants	15
Offre de services destinée aux parents	16
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée à l'enfant	17
Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents	19
Parcours et suivi de l'enfant	20
Mise en œuvre des droits et libertés	22
Moyens matériels	
Ressources humaines	29
Organisation de la communication interne	38
Gestion des risques et sécurité	40
Partenariat et communication externe	41
Systèmes d'évaluation	43
Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation	45



Préambule

L'actualisation du projet d'établissement de la Maison d'enfants à caractère social Clair Matin, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Elle a été conduite de juillet 2017 à février 2018 et a fait l'objet de l'implication des professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'association et de l'établissement qui a réalisé un travail de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles entre les professionnels et le consultant du cabinet GConsultant qui a accompagné la démarche sur le plan méthodologique et a assuré la formalisation du projet.



Valeurs et objectifs associatifs

1. Les valeurs associatives

La laïcité

Finalité première des Pupilles de l'Enseignement Public, elle fonde notre conviction sur le fait que les Hommes doivent être maîtres de leur destin en assurant pleinement leurs devoirs et en jouissant pleinement de leurs libertés, notamment de leur liberté de conscience. La laïcité défendue par « Les PEP64 » s'adresse à ce qu'il y a de commun à tous par-delà les différences : la raison et l'intelligence. Dans le travail quotidien, la laïcité suppose l'échange entre tous et, à travers la discussion ou le débat, elle est le principe qui permet à l'intelligence de chacun de s'exercer.

La solidarité

La solidarité est le principe de fondation du contrat social et non pas un mécanisme de compensation assurantielle qui flirte parfois avec la condescendance. Au contraire, la solidarité est le principe qui assure l'autonomie de chacun et la valeur de l'individu. La solidarité participe du sentiment d'appartenance de chacun à une même communauté de destins et suppose aussi une obligation morale de l'individu envers la société. Notre conception de la solidarité s'oppose à la fatalité et s'efforce de ne pas figer la relation entre celui qui donne et celui qui reçoit, en s'inscrivant dans une logique de transformation sociale.

2. Axes de développement stratégique relatifs à l'évolution de l'offre de services

Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Permettre le maintien ou l'accès au milieu ordinaire et l'inclusion sociale.
- Définir les prestations dans une logique de parcours (articulation des prestations, « zéro sans solution »).
- Répondre aux besoins spécifiques émergeant.
- Développer des approches préventives.

Pour le domaine « éducatif et de loisir »

- Développer l'offre de services à des publics nouveaux.
- Diversifier et rendre attractive l'offre de loisirs dans les centres de vacances.
- Favoriser l'accès aux loisirs et à l'éducation aux plus démunis.

Autres domaines

Développer des actions de solidarité.



 Développer d'autres secteurs d'activités dans le cadre de politiques éducatives de proximité : (petite enfance, accompagnements à la scolarité, accueil périscolaire et de loisirs, éducation et famille, Service d'Assistance Pédagogique à Domicile [SAPAD]...)

3. Axes de développement stratégique relatifs à l'adaptation des organisations

Vie associative

- Augmenter, diversifier et dynamiser la base militante.
- Réformer les statuts

Cohérence et la continuité des prestations.

- Homogénéiser les procédures et les outils utilisés par les établissements et services.
- Organiser le parcours de l'usager.
- Élaborer des projets éducatifs et pédagogiques pour les centres de vacances et les évaluer.

Pilotage et management

- Homogénéiser les pratiques managériales.
- Renforcer les fonctions supports.

Politiques sociales et de gestion des ressources humaines

- Adapter les fonctions aux nouveaux besoins.
- Assurer le développement professionnel.
- Développer la qualité de vie au travail.
- Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes.

Gestion budgétaire

- Maintenir les équilibres budgétaires globaux.
- Rationaliser la gestion du patrimoine.
- Rechercher de nouvelles sources de financement et développer une politique d'achats centralisés.

Communication

- Améliorer les systèmes d'information.
- Structurer la communication interne et externe.

Qualité

- Développer des espaces et des lieux de vie plus adaptés.
- Soutenir les démarches d'amélioration continue et évaluer l'efficacité des prestations.
- Obtenir une certification qualité dans l'association.
- Développer une politique « responsabilité sociétale et environnementale ».

Association LesPEP64





Présentation de l'établissement

Nom

MECS Clair Matin

Coordonnées

64490 BORCE

Tél.: 05 59 34 88 61

SIRET

775 638 661 00113

FINESS

640784054

Type

Maison d'enfants à caractère social

Date de création

01/04/1965

Date de renouvellement d'autorisation

2024 pour l'ensemble des services de la MECS Clair Matin

Renouvellement PJJ = 2018

Gestionnaire

Les « PEP64 »

Organisme de contrôle et de tarification Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Agrément

48 places.

Missions 1

Dans le cadre des missions de la protection de l'enfance confiée par l'article L. 221-1 du Code de l'action sociale et des familles au Conseil départemental, par délégation, contribuer à :

- « apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs et à leur famille ou à tout détenteur de l'autorité parentale, confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social, qu'aux mineurs émancipés et majeurs de moins de vingt-et-un ans, confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre »;
- « mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs »;
- « pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation, en collaboration avec leur famille ou leur représentant légal »;
- « mener, notamment à l'occasion de l'ensemble de ces interventions, des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs et, sans préjudice des compétences de l'autorité judiciaire, organiser le recueil et la transmission, dans les conditions prévues à l'article L. 226-3, des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être, et participer à leur protection »;
- « veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec d'autres personnes que ses parents soient maintenus, voire développés, dans son intérêt supérieur »;
- « veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de

Association LesPEP64

¹ Article D. 312-83 du Code de l'action sociale et des familles.

^{9,} rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



son statut sur le long terme »;

 « veiller à ce que les liens d'attachement noués par l'enfant avec ses frères et sœurs soient maintenus, dans l'intérêt de l'enfant ».

Effectifs salariés

30,58 ETP

Activités

Prestations hôtelières et de confort.

Accompagnements socio-éducatifs.

Soutien à la parentalité et médiation familiale

Attractivité

Pyrénées-Atlantiques.



Cadre législatif et réglementaire

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.
- Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance
- Article L. 221-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés de l'usager.
- Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.



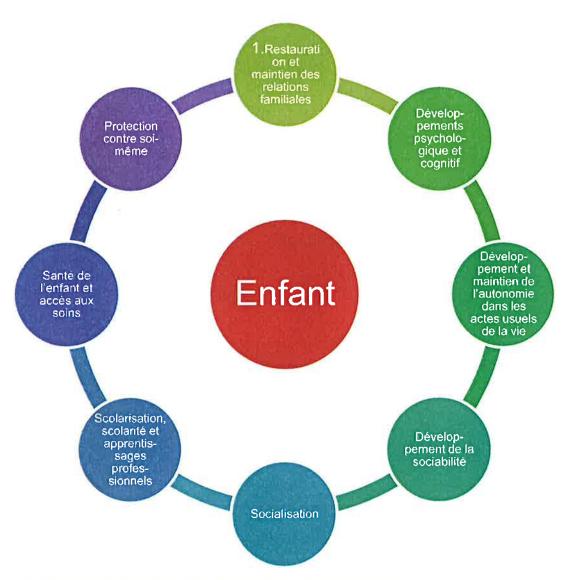
Caractéristiques du public

1. Caractéristiques sociodémographiques des enfants ou des jeunes (au 1^{er} janvier 2018)

INDICAT	TEURS	INTERNAT	AF	EH	PRPE
Age	Moins de 6 ans	7		8	26
a a	6-12 ans	31	ϵ	3	48
	13-16 ans	62	2	:9	26
Public spécifique	Mineurs Non Accompagnés	10		0	0
Origine géographique	64	100	1	00	100
	Autre				
Sexe	М	69	43		65
	F	31	37		35
Origine mesures	Judiciaire Direct 7		7		10
	Judiciaire ASE	91	8	36	85
	Administratif ASE	2		7	5
Modalité placement	Pct Traditionnel	93	1		1
	Pct Séquentiel	7	1		1
Ratio fratrie/Total Enfants	ji ji	52	1		1
Membres de la fratrie placés autre établissement	oui	10	1		1
Situation parentale	,	En couple	27	7	0
8		Séparés	73	93	100

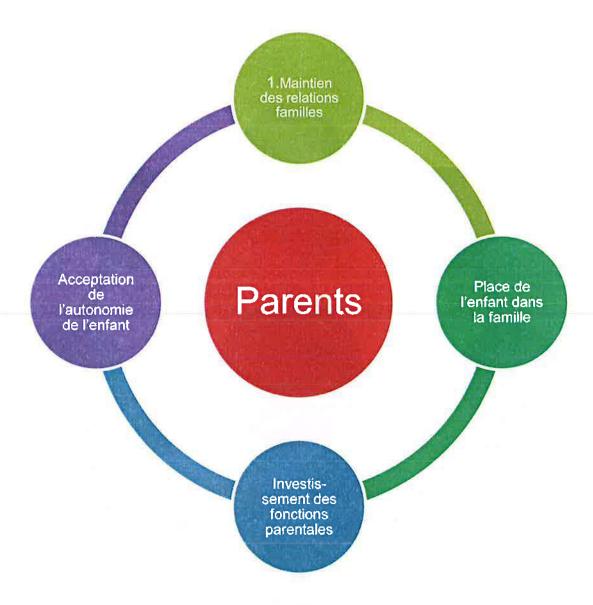


2. Caractérisation des besoins des enfants ou des jeunes



3. Caractérisation des besoins des parents





4. Les évolutions observées chez les enfants ou les jeunes

Ces dernières années, les caractéristiques des enfants et adolescents accueillis ont connu deux évolutions. D'abord, un accroissement des accueils de Mineurs Non Accompagnés. S'ils relèvent de la protection de l'enfance, ces enfants sont cependant soumis, en tant qu'étrangers, à des règles dérogatoires qui ont fait l'objet de nouvelles dispositions à l'occasion du vote de la loi relative à la protection de l'enfance le 14 mars 2016. La question de la sécurisation du parcours de ces jeunes reste le principal enjeu. À 18 ans, ces jeunes doivent en effet être titulaires d'un titre de séjour. À leur majorité, ils pourront obtenir la nationalité française s'ils ont été confiés à l'ASE avant leurs 15 ans, ou obtenir de plein droit une carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale » s'ils ont été suivis entre 15 et 16 ans. Il s'agit donc d'être en mesure d'amener une réponse globale et adaptée à leurs besoins.

Ensuite, des droits de visite avec hébergements (DVH) plus épars. Si durant les week-ends et les vacances scolaires, plus de la moitié les parents ou familles des enfants accueillis à la

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



MECS bénéficiaient d'un DVH en 2014, ils représentent à peine un tiers pour l'année 2017. Mécaniquement, l'effectif des enfants sur ces temps a augmenté. Ce qui entraine, *de facto*, de penser une évolution de l'organisation dans le fonctionnement de l'établissement.



Positionnement dans le dispositif territorial

Afin d'inscrire pleinement l'établissement dans son cadre législatif et réglementaire, nous mentionnons ici les objectifs et actions que l'établissement se fixe au regard du schéma départemental Enfance Famille.

Les orientations départementales sont définies dans le schéma 2012-2016 (à noter que le prochain schéma est prévu pour la période 2018-2022).

Dans le cadre de sa mission relative à la protection, le schéma prévoit notamment les orientations suivantes, dans lesquelles s'inscrit le projet de l'établissement :

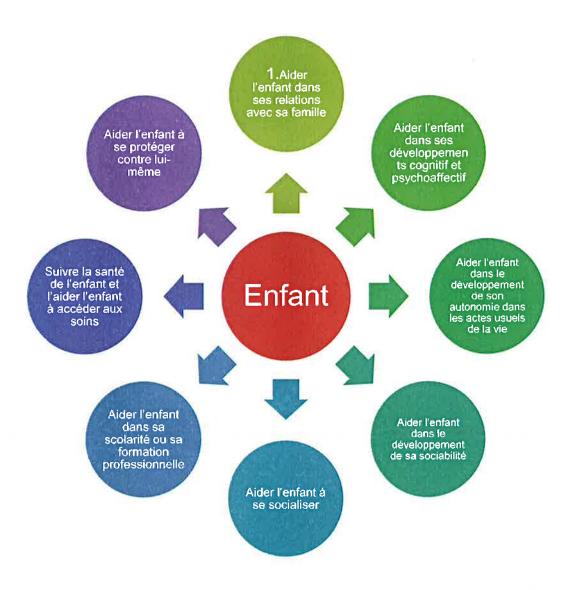
Par une proposition diversifiée de ses modes d'accueils (Internat traditionnel ; Internat séquentiel ; Placement à domicile ; Accueil Parents Enfants avec Hébergement, Pôle Ressource Parents Enfants), la MECS Clair Matin s'inscrit dans les objectifs du schéma départemental qui vie à :

- individualiser les accompagnements des enfants en y associant les parents : travail renforcé avec la famille, continuité de la prise en charge notamment en lien avec le projet pour l'enfant (PPE);
- répondre avec réactivité aux besoins de protection ;
- développer la qualité de l'accompagnement de l'enfant, tant sur l'hébergement,
 l'accompagnement éducatif que le soutien scolaire, que ce soit au sein des établissements ou des familles d'accueil;
- diversifier les modes d'accueil et faire émerger des innovations nécessaires :
 Dispositif sur la MECS
- assurer une réponse aux situations de danger immédiat, en étoffant le dispositif d'accueil d'urgence et en améliorant son fonctionnement;
- améliorer et diversifier l'accompagnement des enfants en établissements :
- développer le travail avec les familles, et en particulier les conditions d'exercice de l'autorité parentale. :



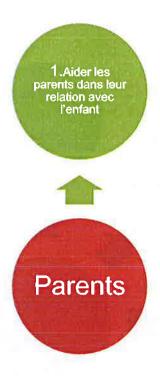
Offre de services destinée aux enfants

L'établissement propose une gamme de prestations adaptées permettant de répondre, dans le cadre de ses missions, aux besoins et aux attentes de l'enfant ou du jeune.





Offre de services destinée aux parents





Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée à l'enfant

Prestations 1 - Aider l'enfant dans les relations avec sa famille

- Développer des moyens de communication efficients (mail..)
- Favoriser tant que faire ce peut les temps de vie parents-enfants avec ou sans présence d'un tiers

Prestations 2 - Aider l'enfant dans ses développements cognitif et psychoaffectif

- Renforcer l'accompagnement lié aux apprentissages scolaires
- Valoriser les prestations proposées de type psychomoricité

Prestations 3 - Aider l'enfant dans le développement de son autonomie dans les actes usuels de la vie

 Favoriser, en tenant compte de l'âge, les démarches individuels s'appyant sur l'autonomie en lien avec les ressources locales (transports publics...)

Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement de sa sociabilité

Favoriser la participation des enfants aux activités proposés en dehors de l'établissement

Prestations 5 - Aider l'enfant dans sa scolarité ou sa formation professionnelle

- Développer et renforcer l'individualisation du suivi scolaire
- Anticiper sur la suite du parcours scolaire et/ou de formation des enfants

Prestations 6 - Suivre la santé de l'enfant et l'aider l'enfant à accéder aux soins

Développer de rééels protocoles de suivi de santé

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org



Valoriser les actes de prévention

Prestations 7 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même

Développer un processus de gestion de la crise (prévention-gestion-suivi)



Axes d'amélioration portant sur l'offre de services destinée aux parents

Prestations 1 - Aider les parents dans leur relation avec l'enfant

- · Favoriser les visites des parents et leur participation à la vie de l'enfant
- · Permettre aux parents d'apréhender le fonctionnement de l'établissement
- Assurer une information fluide et objective sur les éléments concernant l'enfant



Parcours et suivi de l'enfant

1. Parcours de l'enfant et de ses parents

Étapes	Modalités
Préparation de l'accueil	Si accueil d'urgence : obtenir dans les plus brefs délais toutes informations pouvant permettre une admission dans les meilleures conditions possible + trousseau d'urgence (nécessaires de toilette, vêtements) si besoin.
	Si accueil préparé : visite de préadmission, si possible avec les parents. Présentation de l'équipe, des locaux et du fonctionnement.
	Annonce aux autres usagers de l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants.
	Pour toutes modalités d'accueil : préparation de la chambre/d'éléments administratifs permettant un accueil fluide. Prise de contact avec l'établissement scolaire et prise de rendez-vous pour visite et présentation de l'établissement.
Accueil	Présence d'un cadre et d'un membre de l'équipe. Si possible, mis en place d'un repas avec un membre de l'équipe. Installation sur l'unité de vie.
Intégration	Prise de repères progressives de l'environnement (tant interne qu'externe)
Intégration scolaire	Visite et présentation de l'établissement et de l'enseignant.
Santé	Visite médicale systématique avec le médecin référent de l'établissement + présentation de l'équipe soin à la famille.
Organisation DVH	Mise en place du calendrier de droits de visite et d'hébergement Informations des modalités auprès des parents et des enfants.
Organisation semaine	Mise en place du calendrier des différentes activités se déroulant la semaine (scolaire, loisirs, suivi soin).
Préparation de la sortie	Co-construction de la finalisation du projet par le renforcement de l'implication parentale dans les l'ensemble des sphères de la vie de l'enfant.
	Repérage et visite des lieux dans le cadre à la suite du placement à la MECS (établissement, famille d'accueil, établissement scolaire ou de formation).

2. Suivi de l'enfant et projet personnalisé

Étapes	Modalités	
Préparation de l'accueil	Étude du dossier d'admission par la direction Transmission aux équipes concernées Préparation du dossier et du calendrier	
Accueil	Recueil des informations liées aux habitudes de vies	
1 ^{er} mois	Rédaction du livret de l'enfant	

Association LesPEP64

^{9,} rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org



	Plan d'action définissant des principales modalités permettant la construction du projet individuel Signature du contrat de séjour
Entre 3 ^e et 6 ^e mois	Synthèse pluridisciplinaire + travailleur social : évaluation des objectifs Révision du projet individuel Réunion familles
Entre 8 ^e et 12 ^e mois	Synthèse pluridisciplinaire + travailleur social : évaluation des objectifs Révision du projet individuel Rapport éducatif Réunion famille
Préparation de la sortie	Rencontre avec les futurs acteurs de l'accompagnement de l'enfant



Mise en œuvre des droits et libertés

1. Prévention et traitement des actes de maltraitance

La prévention des actes de maltraitance fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de l'ANESM, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitances et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement. Celle-ci doit permettre de pouvoir décliner des plan d'actions liés au traitement des actes de maltraitance.

2. Promotion de la bientraitance

Les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance².

Modalités	Effectivité	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de l'enfant ou du jeune.	oui	Accueil individualisé. Temps personnalisé sur les premiers jours de l'accompagnement.
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	oui	Notifié dans le livret d'accueil. DIPC soumis à adhésion, commentaire et signature de l'enfant. Réunions d'expression par unité de vie Entretiens individuels éducatifs avec les éducateurs référents CVS (Conseil de Vie Sociale)
Modalités permettant le développement de relations entre les enfants ou les jeunes (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	oui	Soutien psychologique et psychomotricité accessibles à tout moment de l'accompagnement.
Modalités favorisant toutes les possibilités de l'enfant ou du jeune d'autonomie dans les actes usuels de la vie.	non	Pratiques existantes, en développement, mais non formalisées
Modalités permettant d'informer les enfants ou les jeunes sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	oui	Visite de préadmission/accueil Livret d'accueil enfants
Modalités permettant la prise en compte	oui	Organisation par unité de vie,

² La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre, ANE\$M, juin 2008.

Association LesPEP64

^{9,} rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



formelle et le respect des rythmes (sommeil, lever, toilette, repas) de l'enfant ou du jeune.		évalué chaque année
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	oui	Concertation systématique avec l'enfant et ses parents pour toute décision le concernant.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	oui	Agencement interne de l'établissement : • unités de vie ; • 2 salles de réunions modulables ; • lieux dédiés aux entretiens individuels et/ou collectifs ; • lieu d'accueil pour les visites familles, accessible et équipé pour toute activité (cuisine).
Modalités de sensibilisation et de formation des professionnels pour le soutien et l'accompagnement de l'enfant ou du jeune dans ses moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse.	non	A développer : - Recours aux personnes ressources internes (psychologue) - Mise en place d'un comité de pilotage pour réflexion autour des situations de crise
Modalités d'information des proches de l'enfant sur les risques identifiés dans l'établissement.	oui	Formation auprès des usagers aux risques, avec intervention du chargé de sécurité de l'association. Informations et échanges auprès des parents dans le cadre du CVS élargi (1 fois par an) Totalité du personnel formé au SST + Incendie
Modalités permettant de rappeler aux professionnels et aux personnes accueillies et accompagnées les lois de référence dans le secteur social et médico-social et leur appropriation.	oui	Affichage de la Charte Transmission de l'actualité législative (synthèse de loi, anesm) Proposition de formations dédiées Préambule dans chaque contrat de séjour ou d'accompagnement
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes de contester une décision par des voies de recours formalisées.	non	Existantes, mais non formalisées.
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants ou des jeunes.	oui	Protocole de gestion de la violence.
Modalités permettant la formalisation et l'analyse collective distanciée des actes	non	A développer : Existences de réunions, mais pas

Association LesPEP64 9, rue de l'Abbé Grégoire – 64140 Billère – Tél. : 05 59 83 83 04 – Fax. : 05 59 83 88 51 – www.pep64.org



violents, le repérage collectif des causes et la recherche des mesures correctrices (compréhension et prévention).		spécifiquement dédiées. - Mise en place d'un comité de pilotage pour réflexion autour des situations de crise
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	oui	Traçabilité dans le dossier de l'usager des échanges avec les parents.
Modalités permettant de recueillir l'avis des visiteurs.	oui	Livre d'or.
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	oui	Convention de partenariat entre la MECS Clair Matin et la MECS de l'Association béarnaise de la sauvegarde La MECS est membre : • du groupe mecs départemental ; • du groupe soutien à la parentalité départemental ; • du groupe Fédéral PEP MECS ; du Réseau Appui Parents CAF.
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales (connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs modalités d'accueil).	oui	Rceherche Action autour de la parentalité en 2012

3. Modalités de mise en œuvre des droits et libertés

Non-discrimination

L'établissement veille à ne pas discriminer l'enfant accompagné et/ou ses parents à raison de leur origine, notamment ethnique ou sociale, de leur apparence physique, de leurs caractéristiques génétiques, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge, de leurs opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Accompagnement adapté

L'établissement veille à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant et de ses parents.

L'établissement définit de manière concertée et consensuelle les besoins de l'enfant et de ses parents.

L'établissement met en œuvre, pour chaque enfant accompagné et pour ses parents un projet personnalisé qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.

Information

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur leurs droits et libertés³.

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur le fonctionnement et l'organisation de l'établissement, notamment en lui remettant un livret d'accueil et un règlement de fonctionnement.

L'établissement informe de manière adaptée l'enfant et ses parents sur les

Association LesPEP64

³ Article L. 311-3 du CASF

^{9,} rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



accompagnements et prises en soins dont ils peuvent bénéficier.

L'établissement met en œuvre un dossier unique qui est accessible sans

entrave à l'enfant et ses parents.

L'établissement organise l'accompagnement adapté de l'accès de l'enfant et

ses parents à leur dossier.

Libre choix, consentement éclairé et participation L'établissement organise le libre choix entre les prestations adaptées.

Les professionnels veillent à informer et à recueillir le consentement éclairé

de l'enfant et de ses parents.

Les professionnels veillent à la compréhension de l'enfant et ses parents sur

les conditions et conséquences de leurs accompagnements.

L'établissement organise la participation directe de l'enfant et ses parents à

la conception et à la mise en œuvre du projet individualisé.

Lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, sous réserve des décisions de justice, l'établissement permet à la famille ou le représentant légal d'exercer ce

choix ou ce consentement.

L'établissement permet à l'enfant et ses parents d'être accompagnés par la

personne de leur choix lors des démarches nécessitées par

l'accompagnement.

Respect de liens familiaux

L'établissement organise l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en soins, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation

dont elle bénéficie et des décisions de justice.

Protection

L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations

concernant l'enfant et ses parents.

L'établissement prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la

sécurité, y compris sanitaire de l'enfant et ses parents.

L'établissement organise le suivi médical adapté de l'enfant.

Prévention et soutien

L'établissement prend en compte les conséquences affectives et sociales

qui peuvent résulter de l'accompagnement.

Avec l'accord de l'enfant et de ses parents, et sous réserve des décisions de justice, l'établissement facilite le rôle des familles, des représentants locaux,

ou des proches qui l'entourent de leurs soins.

Pratiques religieuses

L'établissement facilite les conditions de la pratique religieuse de l'enfant.

Dignité et intimité

L'établissement garantit le respect la dignité et de l'intégrité de l'enfant et ses

parents.

L'établissement préserve le droit à l'intimité de l'enfant et ses parents.

4. Expression et participation des enfants ou des jeunes au fonctionnement de l'établissement

Le conseil de vie sociale

Réuni chaque trimestre, cette instance a pour objectif de « mettre autour de la table » l'ensemble des acteurs impliqués dans la vie de l'établissement, en plaçant au cœur du dispositif

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



les enfants accueillis au sein de la maison et les familles qui sont accompagnées dans le cadre du Pôle Ressource Parents-Enfants et de l'Accueil Parents Enfants avec Hébergement. Il a vocation à permettre :

- des échanges sur les préoccupations des enfants, de leurs familles ;
- des propositions d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles;
- l'organisation des rencontres thématiques et des journées festives avec tous les intervenants...

Le conseil de vie sociale élargi

Réuni une fois par an, il intègre tous les parents des enfants

Les réunions d'unités de vie

Une tous les mois, dans chaque unité de vie, les enfants et l'ensemble des éducateurs participent à cette réunion à laquelle peuvent être invités d'inviter d'autres participants tels que les cadres, les cuisiniers... En découle un plan d'action dont l'avancée est traitée d'une réunion sur l'autre.

5. Réflexion éthique

Aucune instance formelle n'est à ce jour mis en place au sein de la MECS, pour l'instant.



Moyens matériels

1. Parc immobilier

Internat à Borce	4 unités de vie équipées (dont une en voie d'accessibilité totale) :
	● 6 chambres ;
	 sanitaires et salles de bain (adaptés selon l'âge);
	🏿 salon, coin détente/Salle à manger ;
	kitchenette équipée ;
	1 bureau éducateur équipé
	1 ordinateur, 1 télévision, matériel pédagogique
	1 grande chambre style studio + 1 chambre de passage
	Bureaux dédiés au Service administratif, direction, service soin, multiservices
	2 salles dédiées aux entretiens psychologue et psychomotricienne
	2 salles de réunion
	1 infirmerie
	1 salle polyvalente pédagogique
	1 salle de classe numérique
	1 salle d'accueil équipée dédiée aux visites des parents des enfants accompagnés
	1 cuisine et ses annexes
	1 lingerie
	1 båtiment Atelier
	1 garage
	Extérieurs aménagés avec aire de jeu et terrain de football
	Potager pédagogique
Service APEH à Borce	Trois appartements équipés, dont un accessible aux personnes à mobilité réduite. Capacité d'accueil selon les appartements jusqu'à 8 personnes.
	Location occasionnelle d'un gîte à Borce.
Service PRPE à	1 appartement duplex équipé
Oloron-Sainte- Marie	Cuisine
***************************************	2 salles de bains, salles de réunion et d'entretien
	Salons
	Salle de jeux



2. Parc mobilier

Parc automobile	2 minibus de 9 places 4 véhicules légers de 5 places
Parc informatique	 PC sur chaque unité de vie pour les éducateurs. PC sur chaque unité de vie à destination des enfants. PC pour le service soin + 1 tablette pour l'aide-soignante. PC pour le service PRPE-APEH PC multi-service PC pour chaque membre de l'équipe de direction et administratif. Valise tablettes numériques mobiles pour les usagers du service PRPE-APEH
Sécurité incendie	SSI vérifié et associé aux différentes procédures de sécurité



Ressources humaines

1. Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

Adapter les fonctions aux nouveaux besoins

- Accroître notre dispositif GPEC en identifiant les emplois menacés, les nouveaux ou ceux appelés à évoluer, et traiter ainsi, par anticipation, les écarts entre les besoins repérés et les ressources existantes.
- Actualiser les compétences des professionnels sur les thématiques en jeu autour de l'évolution des caractéristiques des publics et de leurs besoins.

Assurer le développement professionnel

- Optimiser notre politique GPEC en mobilisant tous les outils et moyens de développement des compétences au service de l'employabilité du salarié afin de lui donner la possibilité d'être acteur de son parcours professionnel.
- Promouvoir une politique de formation comme accompagnement des axes stratégiques de développement associatif.
- Encourager et accompagner la mobilité interne.

Développer la qualité de vie au travail

- Contribuer à la santé au travail en pérennisant la politique de prévention des risques professionnels et en assurant le suivi des plans d'action et mis à jour des DUERP.
- Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication des processus RH.
- Promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.
- Assurer la qualité des relations de travail, ainsi que des relations sociales construites sur un dialogue social actif.

Promouvoir l'emploi solidaire au sein de nos équipes

- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.
- Faciliter le recours aux services civiques.
- Transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.



2. Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne » qui a été mise à jour lors des dernières négociations annuelles obligatoires.

Toute vacance ou création de poste est publiée par voie d'affichage dans l'ensemble des établissements. Elle est également mise en ligne sur le site internet PEP64 et à défaut de candidat interne sur d'autres sites d'offres d'emploi comme Pôle Emploi ou l'APEC par exemple.

Les règles d'examen prioritaire à la mobilité interne sont définies dans notre dispositif de mobilité interne. En synthèse :

a) Premier examen prioritaire au personnel en CDI

Avant d'engager le processus de sélection des candidats, et dans le respect des dispositions légales, seront d'abord étudiées en priorité et dans l'ordre défini ci-dessous, les candidatures relevant des catégories suivantes :

- 1. salariés devenus inapte à leur emploi,
- 2. travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour,
- 3. salariés souhaitant changer d'ETP,
- 4. candidats en CDI,

b) Deuxièmement, examen des candidatures des personnels en CDD

Le processus de sélection du candidat et la composition de la commission de recrutement sont également définis en fonction de la nature du poste à pourvoir.

Toutes les candidatures internes effectuées dans le respect de la procédure seront étudiées selon les modalités décrites dans le dispositif lors d'un entretien et feront l'objet d'une réponse.

- a) Poste de non-cadre et cadre sans responsabilité d'un service
- b) Poste de cadre en responsabilité de service
- c) Poste de cadres dirigeants et autonomes

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » devra être nommé sur volontariat dans chaque établissement. Le salarié

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



volontaire devra disposer d'une ancienneté d'au moins 3 ans dans l'établissement. Il n'appartiendra pas forcément au service du nouvel embauché et n'aura aucun pouvoir hiérarchique ou disciplinaire à son égard.

Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché. Il sera chargé d'accompagner le nouvel embauché en CDI durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail sur l'établissement.

Le premier jour de l'intégration sera consacré en priorité à la remise des documents de travail (contrat, emploi du temps, fiche de poste, Accords d'entreprise, règlement intérieur, projets d'établissement, de service, axes stratégiques associatifs, organigramme de l'association, lexique du personnel de l'établissement et des principaux interlocuteurs, proposition des mutuelles, plaquette CE/DP, convocation à la visite médicale), à la présentation de l'équipe et à la visite de l'établissement.

Au cours de la période d'essai, des bilans d'étapes seront programmés régulièrement pour évaluer la bonne intégration du nouveau salarié, à l'aide du document « suivi intégration ».

3. Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Description de la fonction	Effectif	ETP
Directeur de la MECS	Responsable opérationnel de l'établissement. il est en charge d'animer les équipes pluridisciplinaires afin d'assurer une prise en charge de qualité en lien avec l'objet social.	1	1
Cadre logistique	Assure la responsabilité et la coordination des personnels des services logistiques (management, gestion budget, suivi travaux et sécurité).	1	1
Cadre éducatif	Il est en charge d'animer l'équipe éducative de l'internat, et la famille d'accueil afin d'assurer une prise en charge de qualité. Il est garant des liens avec les autres services de la MECS. Il participe à l'élaboration et au suivi des projets individualisés.	1	1
Coordinateur service PRPE APEH	Coordonne : •les aspects liés aux modes organisationnelles des services PRPE et APEH	1	0,20
	 les relations entre les services extérieurs et les services PRPE et APEH dans les phases de procédures préadmissions/rencontres durant les mesures/ 		
	 les relations avec l'internat concernant les aspects logistiques et organisationnels. 		
Équipe éducative internat	Accompagne les usagers dans l'élaboration de leurs projets, dans le développement de leurs capacités au regard des objectifs fixés dans le cadre de la prise en charge et du contrat d'accompagnement ou de séjour	12	10
	Participe à l'action éducative, à l'animation et l'organisation de la vie quotidienne des enfants en difficultés pour le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration, d'insertion et de citoyenneté en		



	vue de favoriser un meilleur épanouissement personnel dans le respect du droit et de la place des parents.		
Équipe éducative PRPE/APEH	Aide et accompagne les familles dans le développement des compétences parentales (pour les parents) et la mise en lien entre les membres de la famille.	5	3,30
Veilleurs de nuit	Ils garantissent la sécurité des usagers durant la nuit.	5	4,18
Psychologue	Collabore avec l'équipe pluridisciplinaire en apportant ses spécificités techniques d'analyse, d'évaluation, de démarche clinique, de soins psychologiques, de conseil et de prévention, dans la gestion de l'accompagnement de l'usager et de la famille.	1	0,5
Psychomotrici en	Collabore avec l'équipe pluridisciplinaire en apportant ses spécificités techniques d'analyse, d'évaluation, de démarche clinique, de soins en psychomotricité, de conseil et de prévention, dans la gestion de l'accompagnement du développement de l'enfant.	1	0,75
Aide-soignant	Dispense des soins de prévention, intervient dans la relation et d'éducation à la santé, pour préserver le bien-être et l'autonomie des enfants. Est en lien avec le médecin référent de l'établissement	1	0,80
Équipe Cuisine	Composée de trois agents logistiques : cuisinier. Ils élabore et préparent les repas à destination des usagers et du personnel en fonction des besoins de l'établissement.	3	2,55
Équipe Logistique	Composé de cinq agents logistiques N2. Ils assure la maintenance, l'entretien des bâtiments, des espaces verts, afin d'assurer que les conditions matérielles et de sécurité soient garanties en permanence. Il assure des transports. Il assure l'entretien ménager des locaux sur l'ensemble de l'établissement afin d'apporter une réelle propreté et un bienêtre aux enfants.	5	4,05
Technicienne administrative	Effectue des tâches techniques liées au traitement et à la coordination des informations administratives ainsi qu'aux relations internes propres à l'ensemble de l'établissement. Assure l'accueil téléphonique et physique.	1	1



4. Organisation des responsabilités



Un document associatif (PRECI) détermine les délégations et les fonctions du directeur de pôle, du responsable d'établissement et des cadres.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste.

5. Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- mesurer le niveau de la menace (volume et délai);
- définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles;
- anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

Par ailleurs, les fiches de poste, mises à jour également lors des entretiens professionnels, décrivent :

l'identité du salarié,

Association LesPEP64

9, rue de l'Abbé Grégoire - 64140 Billère - Tél. : 05 59 83 83 04 - Fax. : 05 59 83 88 51 - www.pep64.org



- le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail,
- l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers,
- les objectifs du poste (la mission principale),
- · la place du poste dans l'organigramme,
- les activités du poste (présentation détaillée des activités qui contribuent à l'accomplissement du poste assorties de leur fréquence, barème : occasionnel, fréquent, permanent),
- les compétences nécessaires (savoirs, savoir-faire et savoir-être),
- les formations initiales et continues.
- les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements,
- les risques liés aux activités,
- les coordinations avec d'autres postes,
- · les remplacements éventuels
- La fiche de poste doit être établie et complétée par le cadre de niveau N+1 à chaque embauche dans l'établissement.

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

6. Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Au cours de son parcours professionnel, un salarié peut être confronté à une évolution de son emploi suite à trois principaux responsables :

- un contexte conjoncturel permettant au Groupe d'Experts d'identifier les métiers « sensibles ».
- un souhait du salarié d'évolution ou de mobilité,
- les attentes professionnelles du responsable hiérarchique.

Afin d'offrir à chaque salarié de l'association la possibilité d'échanger et d'être informé sur ces 3 situations professionnelles, et de proposer des conditions d'employabilité interne et externe, leur permettant de les accompagner tout au long de leur parcours professionnel, l'association met en œuvre les modalités suivantes :



- l'entretien professionnel dédié aux objectifs de professionnalisation et aux souhaits de formation;
- le bilan de compétence.

Chaque salarié justifiant d'au moins deux ans d'activité dans l'entreprise peut bénéficier d'un entretien professionnel avec son responsable hiérarchique, tous les deux ans. L'objectif de cet entretien est de permettre au salarié d'être acteur de son évolution professionnelle et pour l'établissement, de construire et d'ajuster son plan de formation.

Le bilan de compétences est un outil d'aide à l'orientation et à la construction d'un projet professionnel à partir de l'analyse des compétences et aptitudes du salarié. Il permet de faire le point sur sa situation professionnelle, ses capacités, ses besoins et ainsi de faire émerger un projet professionnel réaliste. Il peut alors être mobilisé pour préparer une évolution professionnelle et/ou une démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'employeur étudiera prioritairement les demandes des salariés ayant quinze ans et plus d'ancienneté.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont :

- · d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins,
- de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance,
- d'adapter l'offre aux besoins,
- de développer les actions de prévention.

Compte tenu des axes stratégiques associatifs et des enjeux de développement qui sont à venir, les orientations stratégiques de formation ci-dessous seront prioritaires durant les trois années à venir :

- répondre aux besoins de nouveaux publics; ce thème englobera toutes les formations permettant de diversifier nos accompagnements, de se former à des outils de diagnostic efficients, de s'adapter ou de créer de nouveaux services;
- répondre aux besoins des usagers; ce thème englobera toutes les formations permettant de développer et d'adapter nos prises en charge;
- accompagner l'inclusion en milieu ordinaire : accompagner nos usagers pour leur offrir l'autonomie nécessaire à une vie sociale, professionnelle et scolaire en milieu ordinaire, telle est notre vocation et l'objectif des formations suivies dans ce thème;
- considérer la place de la famille ; accompagner les équipes pour mieux prendre en compte la dimension familiale et le travail avec elle et développer le soutien à la parentalité.



- développer la professionnalisation de nos équipes; la question de la qualité de nos actions dans le respect de nos valeurs doit nous permettre de nous différencier; améliorer les écrits professionnels, harmoniser les dossiers des usagers, s'accorder sur des pratiques professionnelles bientraitantes, s'inscrire dans le développement professionnel continu sont quelques exemples d'actions prioritaires;
- la prévention de la pénibilité et le développement du bien-vivre au travail : ce thème regroupera toutes les formations liées au plan d'action de notre accord du 15/12/2015 afin de défendre l'idée selon laquelle l'amélioration continue de la qualité de vie au travail est une des sources de réussite d'une entreprise.

7. Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est, notamment, opérée par :

- Des séances de régulations tous les 2 mois avec une intervenante extérieure ;
- Des propositions de mutation dans le cadre du mouvement interne ;
- Une réflexion, via le CVS et les réunions d'expression, quant à l'aménagement des postes matériels et organisationnels;
- des actions ponctuelles visant à la Qualité de vie au travail (temps conviviaux).

8. Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives du personnel :

Instances	Attributions
Comité d'entreprise associatif	Economiques et professionnelles : information et consultation avant toute décision relative à l'organisation, la gestion et la marche générales de l'entreprise. Informations périodiques portant sur l'activité, l'état et les résultats de l'association.
	Sociales et culturelles : gestion de manière autonome des activités sociales et culturelles. Contrôle de certaines institutions sociales (ex. prévoyance)
	Réunions mensuelles : ODJ et PV affichés dans les établissements sur les panneaux d'affichage prévus à cet effet.
Délégués du personnel	Présentation à l'employeur des réclamations individuelles et collectives.
	Communication au CE des suggestions et observations du personnel.
	Réunions mensuelles : ODJ et PV consignés dans un Registre tenu à la disposition des salariés.
CHSCT	Instance technique qui a la charge de définir, contrôler et faire évoluer si nécessaire les règles de sécurité de l'établissement.



	Contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Contribue à l'amélioration des conditions de travail. Procède à des analyses et des inspections régulières.
Réunions d'expression	Le droit d'expression est un droit direct et collectif : il permet à chaque salarié de faire connaître son opinion, ses observations ou demandes concernant l'exercice de son travail au sein de l'établissement. L'objet de ce droit est de permettre aux salariés de s'exprimer sur le contenu, l'organisation et les conditions de leur travail et sur la définition et la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer les conditions de travail.



Organisation de la communication interne

1. Communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions	Partager des informations entre professionnels permettant d'assurer une bonne coordination des interventions autour de l'enfant.	Quotidienne.
Réunions de direction	Manager et organiser ensemble l'établissement.	Hebdomadaire.
Réunions institutionnelles	Aborder les problématiques concrètes de terrain (organisationnelles ou d'évolution des pratiques) et co-construire des plans d'action afin d'y répondre. Prévoir, coordonner, développer et évaluer les actions et projets en cours. Transmettre des informations organisationnelles.	1 h par semaine
Réunions professionnelles	Échanges techniques entre professionnels de même métier (sujets traités : formation et actualisation des compétences, outils de bilans et de soins, parc matériel, actualité professionnelle du métier, accueil des stagiaires.) Organisation des prises en soins et gestion des listes d'attente.	
Groupe de travail	notes a attente.	A 1 - 1 - 1
Groupe de travail spécifique	Prévoir les modalités d'organisation d'un projet.	Autant que nécessaire.

2. Supports écrits de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Notes de service	Information et transmissions des consignes organisationnelles.	Tous les professionnels
Logiciel AIRMES	Organisation des différents accompagnements Recueil des informations administratives. Transmissions. Messagerie interne Suivi des projets individuels.	Cadres ; équipes Educative, soin, administrative. (Veilleurs de nuit)
Cahier de veille de nuit Transmission et observations des veilleurs de nuit		Cadres, équipe éducative, soin
Messagerie informatique	Echange d'informations courantes.	Tous les services

Association LesPEP64



Compte rendu de réunions & Pan d'actions	Contenu de chaque réunion et rappel des actions définies	Tous les professionnels
Mémo & journalier	Rappel de l'organisation à la semaine et au week-end sur toutes les périodes pour chaque enfant	Tous les professionnels
Tableau de transports	Organisation logistique des transports d'usagers	Tous les professionnels
Planning salariés	Organisation du temps de travail pour chaque service Tous les professionnels	
Planning astreintes	Organisation des astreintes par mois	Tous les professionnels
Planning des réunions	Organisation des différentes réunions	Tous les professionnels



Gestion des risques et sécurité

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Procédure d'évacuation incendie	Protéger les personnes présentes des risques liés à l'incendie.
Procédure SST	Assurer les premiers secours et donner l'alerte. 100 % des titulaires formés au SST.
Procédure utilisation des véhicules	Garantir le bon état du parc automobile, de l'utilisation et de la connaissance des règles liés à la sécurité routière



Partenariat et communication externe

1. Nature des réseaux mobilisés

Réseaux	Fonctions ou motifs	
Tribunaux pour Enfants	Confie directement et par décision judiciaire des mesures de placement et/ou de droits de visite en présence d'un tiers.	
Réseau Appui Parents	Participer à l'offre de services en matière de soutien à la parentalité.	
Aide sociale à l'enfance et Protection judiciaire de la jeunesse	Participer à l'offre de service de protection de l'enfance.	
Education nationale	Participer au maintien dans le dispositif ordinaire à la scolarisation des enfants.	
Domaine Educatif & Loisirs	Participer à l'accès aux loisirs des enfants et des parents + mutualisation de moyens.	
Comité de direction de l'office de tourisme du haut Béarn	Participer au développement territorial du tourisme en vue de faire émerger et développer les infrastructures et en profiter nos usagers (ski club aspois).	
Association « du haut de la vallée d'Aspe)	Promouvoir le soutien scolaire sur le territoire.	
Comité des fêtes de la commune de Borce	Contribuer aux travaux de recherche, de développement, et de capitalisation des savoirs et des compétences au sein du réseau PEP.	
Fédération des PEP Groupe fédéral « MECS »	Développer une culture commune dans le champ de la protection de l'enfance et plus particulièrement des MECS gérés par la des associations départementales PEP.	
	Créer une base de données de ressources mutualisées.	
	Construire des actions de formations inter établissements.	
Groupe des Directeurs de la Protection de l'Enfance 64		
Groupe des lieux parents	Développer des outils communs.	
enfants 64	Création d'une charte commune.	
	Construire des formations inter établissements.	

2. Modalités d'organisation du partenariat

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
Écoles (EN)	Coordination avec les établissements de scolarisation des enfants.	Représentant de l'Education Nationale au CVS Réunion préalable avec l'inspection académique quant aux affectations des enfants dans les écoles au regard

Association LesPEP64



		des projets respectifs.
Cabinet médical de Bedous	Suivi de la santé de l'enfant	Assurer un suivi médical efficient. Présence du médecin une fois par semaine sur la MECS + rencontre d'information avec les parents +Aide à l'équipement de l'infirmerie
Tous les clubs & associations sportives du territoire de la vallée d'Aspe et du piémont Oloronnais	Accès aux loisirs et aux activités de toursime	Direction de la MECS siège au comité de direction de l'office de tourisme des trois vallées. Participation à la mise en place d'une association d'animation sur le territoire

3. Les supports de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- diffuse des documents-supports (plaquette de présentation, plaquette spécifique adaptée aux enfants, livret d'accueil de l'établissement);
- diffuse des mails circulaires d'information quant aux projets en cours de construction ou nouvellement créés;
- dispose d'un site internet régulièrement mis à jour ;
- participe aux réunions collectives organisées par les organismes de tutelle, les partenaires, les réseaux, lorsque le thème relève de sa compétence (par exemple : réseau petite enfance);
- s'appuie sur un plan de communication géré au niveau du siège : convocation de la presse locale lors d'évènements ponctuels (inaugurations de sites...).



Systèmes d'évaluation

1. Modalités d'évaluation

L'établissement procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement.

Évaluation interne

Le protocole d'évaluation interne a été validé par le Comité de Pilotage lors de sa réunion du 09/09/2016 :

- Validation du calendrier de l'évaluation interne,
- > Validation de la procédure d'évaluation interne. Elle prend en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'Anesm relatives aux évaluations,
- > Validation de la composition des équipes d'évaluateurs qui animeront les évaluations internes de chaque établissement,

2. Le référentiel

▶

Le référentiel utilisé a été élaboré par le COCOOP (composé des directeurs de pôle, des responsables d'établissement ainsi que la direction générale et des ressources humaines), autour de 5 axes d'évaluation, reprenant ceux proposés par la recommandation de l'Anesm (« La conduite de l'évaluation interne) :

- 1. Management de l'établissement ouverture sur son environnement
- 2. Conditions d'élaboration et de mise en œuvre du projet d'établissement
- 3. Qualité de la prise en charge et personnalisation de l'accompagnement de l'usager
- 4. Effectivité des droits et de la participation des usagers
- 5. Gestion des risques et des évènements indésirables

En complément de ces quatre axes, des références relatives à l'ouverture sur son environnement ainsi que sur l'organisation interne du site ont également été appréciées.

Chaque axe se décline en plusieurs références. Chaque référence est appréciée à partir de plusieurs critères

Echelle d'appréciation :

++	La structure satisfait totalement le critère ou la référence.
+	La structure satisfait en grande partie le critère ou la référence.
-	La structure satisfait partiellement le critère ou la référence.
	La structure ne satisfait pas le critère ou la référence.

Association LesPEP64



La dernière évaluation interne a été menée fin 2016. Elle a fait l'objet d'un rapport de synthèse.

Les axes d'améliorations seront évaluées lors d'un bilan d'étape qui sera traitée en CVS avec l'ensemble des représentants (usagers, parents, professionnels, association) au deuxième semestre 2018

Évaluation externe

Le premier rapport d'évaluation externe date de juin 2012 et a été réalisé par le cabinet J2C Consultants.

Un comité de pilotage a été constitué. Ce dernier a transmis l'ensemble des documents demandés. Des observations et entretiens sur site ont été menés des usagers et des partenaires ont été interrogés.

L'évaluation externe s'inscrit dans une démarche associative qui a donné lieu à la formalisation d'un référentiel évaluatif associatif notamment sous le prisme des thèmes issu des recommandations de l'ANESM suivants :

- la bientraitance ;
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement;
- les attentes de la personne et le projet personnalisé.

La mesure de satisfaction des personnes accueillies

En 2012, un ensemble de questionnaires de satisfaction a été transmis et analysé à l'ensemble des acteurs concernés par le projet d'établissement (enfants, parents, magistrats, service de l'ASE, personnels). Cette démarche sera remise en place dans le cadre de la préparation à l'évaluation externe à venir.

En 2017:

- un questionnaire de satisfaction lié aux questions des repas a été déployé auprès de l'ensemble des enfants;
- un questionnaire à destination de l'équipe éducative de l'internat sur le thème de recherche d'amélioration organisationnelle;

En 2018 : élaboration d'un questionnaire de satisfaction à destination des usagers des services PRPE-APEH

Enfin, les groupes de parole sur chaque unité de vie ont, entre autres, pour objectifs d'évaluer avec les usagers la satisfaction de ce qui est mis en place.

2. Systèmes d'information et de coordination de la démarche d'amélioration continue

À partir des résultats de l'évaluation a été construit un plan d'amélioration de la qualité se déclinant par des objectifs annuels très clairs face auxquels sont proposés des actions et des moyens, ainsi qu'un calendrier opérationnel.



Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

Domaine 1 - Organisation des prestations hôtelières

• Équiper les unités de vie en vue de permettre une autonomie de fonctionnement, notamment afin de respecter le rythme de chacun (heures des repas variables....)

Domaine 2 - Organisation des moyens matériels

 Déployer plus avant l'informatisation du dossier de l'enfant en renforçant le déploiement du logiciel AIRMES (tendre vers un dossier 100 % informatisé).

Domaine 3 - Bâtiment et équipements

- Rénover et diversifier les espaces de lieux de vie et de travail.
- Rénover les salles de bains.
- Améliorer le confort thermique.
- Favoriser l'accessibilité.
- Aquisition d'un véhicule supplémentaire à destination du service PRPE-APEH.
- Renouveller le parc informatique.

Domaine 4 - Hygiène et sécurité

- Assurer le suivi et l'actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Formaliser et actualiser les procédures d'entretien des locaux en situation exceptionnelle (période d'épidémie par ex.)

Domaine 5 - Organisation du travail en équipe

- Mise en place d'un Comité de pilotage permanent « COPIL QUALITE ».
- Mise en place d'une réunion d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP).

Domaine 6 - Suivi de l'enfant accueilli et accompagné

 Formaliser et sensibiliser les professionnels à la déclaration des évènements indésirables au sein de l'établissement.

Association LesPEP64



Construire des supports de communication adaptés à l'enfant.

Domaine 7 - Formation continue

- Sensibiliser les professionnels de la MECS à la prévention des risques de maltraitance et à la promotion de la bientraitance.
- Sensibiliser l'ensemble des professionnels aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles afin de garantir leur appropriation.

Domaine 8 - Prévention des risques et de la fatigue professionnels

- Organiser en interne une formation « gestion du stress » à l'attention de l'ensemble des professionnels.
- Mise en place d'afterwork

Domaine 9 - Droits et libertés de l'usager

 Organiser l'implication des usagers et des familles à la participation du conseil de la vie sociale de l'établissement.



Cartographie des besoins des enfants ou des jeunes

Domaine 1 - Restauration et maintien des relations familiales

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Maintien des relations familles	Supporter l'éloignement de sa famille. Être aidé à supporter l'éloignement de sa famille.
	Entretenir le contact avec sa famille Être aidé à entretenir le contact avec sa famille. Être aidé à restaurer ou à développer des liens avec sa famille. Être aidé à développer et à entretenir des relations avec sa fratrie.
Place dans la famille	Ne pas se sentir exclu de sa famille Être aidé à ne pas se sentir exclu de sa famille.
	Être aidé à s'exprimer, à faire valoir une position à ses parents. Mettre à distance les préoccupations parentales et/ou familiales. Être aidé à mettre à distance les préoccupations parentales et/ou familiales.
Identification des fonctions parentales	Identifier les fonctions parentales. Être aidé à identifier les fonctions parentales.
Image parentale	Se représenter ses parents. Être aidé à se représenter ses parents.
	Comprendre et accepter de sa situation familiale. Être aidé à comprendre et accepter de sa situation familiale.
Conflit de loyauté	Faire cohabiter deux groupes d'appartenance. Être aidé à faire cohabiter deux groupes d'appartenance (établissement/famille).

Domaine 2 - Développements psychologique et cognitif

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers	
Rapport au placement	Comprendre et accepter le placement.	
Capacités de gestion des émotions	Savoir identifier et exprimer ses émotions. Savoir gérer ses émotions.	
Capacités de gestion de la	Gérer la frustration.	
frustration	Savoir différer ou patienter	
Capacités d'adaptation	Savoir s'adapter à des situations nouvelles.	
Capacités de projection	Se projeter.	
Capacités de motivation	Développer ses motivations, trouver des centres d'intérêt.	
Capacités d'attention et de concentration	Savoir maintenir et développer sa concentration, son attention.	
Capacités de hiérarchisation	Savoir définir des priorités.	
Capacités de	Comprendre une consigne.	
compréhension	Être aidé à comprendre une consigne.	

Association LesPEP64



Repères spatio-temporels	Savoir ou apprendre à se repérer dans le temps et l'espace. Être aidé à se repérer dans le temps et l'espace.
Estime de soi	Avoir confiance en soi.
	Avoir confiance en autrui.
	Savoir gérer son sentiment de culpabilité.
	Savoir distinguer sa responsabilité.
	Connaître les limites de son pouvoir sur la réalité, le fait qu'il ne peut pas tout maîtriser.
	Identifier le besoin d'être aidé.
	Savoir formuler une demande d'aide.
	Identifier la ou les personnes-ressources,
	Accepter d'être aidé.
Connaissance de son corps	Identifier les différentes parties du corps.
Image de soi	Prendre conscience de son corps.
· ·	Investir de manière positive son corps.
	Dépasser ses fragilités narcissiques.
	Comprendre les transformations du corps.
Rapport à la maladie et aux	Connaître et comprendre sa maladie.
soins	Accepter de se soigner.
Sexualité	Accéder à l'information sur la sexualité.
	Accéder à l'information sur la contraception, accéder à la contraception.

Domaine 3 - Développement et maintien de l'autonomie dans les actes usuels de la vie

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Autonomie de réveil et	Se réveiller seul.
endormissement	Pouvoir s'endormir.
Autonomie de propreté	Identifier le besoin d'aller aux toilettes.
	Savoir ou pouvoir se déshabiller.
	Pouvoir se déshabiller.
	Savoir s'installer sur les toilettes.
	Savoir utiliser les toilettes.
	Être aidé à utiliser les toilettes
	Savoir s'essuyer.
	Pouvoir s'essuyer.
	Savoir ou pouvoir se rhabiller.
	Pouvoir se rhabiller.
	Apprendre à ne pas remettre un vêtement souillé.
	Savoir se laver les mains.
	Être aidé à se laver les mains.



Autonomie d'hygiène corporelle	Identifier le besoin de se laver. Savoir ou pouvoir se déshabiller. Être aidé à se déshabiller. Savoir utiliser les accessoires et entretenir la salle de bain. Savoir utiliser les produits d'hygiène. Choisir les produits d'hygiène. Savoir ou pouvoir réaliser les gestes pour se laver et dans quel ordre. Savoir ou pouvoir à se rhabiller. Être aidé à se rhabiller.
Autonomie de soins esthétiques	Savoir se coiffer. Savoir se raser. Savoir s'épiler. Savoir se maquiller.
Autonomie d'habillement	Savoir s'habiller et se déshabiller. Pouvoir s'habiller et se déshabiller.
Autonomie de cuisine	Savoir préparer son petit déjeuner. Pouvoir préparer son petit déjeuner.
Autonomie d'organisation personnelle	Savoir organiser ses affaires personnelles. Pouvoir organiser ses affaires personnelles.
Autonomie de consommation	Connaître le coût des choses. Savoir faire des achats. Pouvoir faire des achats.
Autonomie d'argent	Savoir gérer son argent de poche. Pouvoir gérer son argent de poche.
Autonomie d'équilibre alimentaire	Savoir équilibrer son alimentation. Découvrir de nouveaux aliments. Pouvoir équilibrer son alimentation.
Autonomie de devoirs scolaires	Apprendre à faire ses devoirs. Être aidé à faire ses devoirs.
Autonomie de suivi d'un traitement médicamenteux	Apprendre à prendre ses médicaments. Pouvoir prendre ses médicaments.

Domaine 4 - Développement de la sociabilité

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Inscription dans des interactions	Savoir et pouvoir s'inscrire dans une relation, une interaction.
Inscription dans une dynamique de groupe	Savoir et pouvoir s'inscrire dans la dynamique de groupe.
Limitation des actes violents	Savoir et pouvoir trouver d'autres moyens d'expression que la violence.



Domaine 5 - Socialisation

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Rapport à l'autorité	Savoir et pouvoir identifier et comprendre les différents statuts sociaux. Savoir adapter son comportement aux différents statuts sociaux.
Rapport à la propriété	Savoir respecter autrui,
Intégration des codes sociaux.	Savoir et pouvoir intégrer les codes sociaux ou normes sociales.

Domaine 6 - Scolarisation, scolarité et apprentissages professionnels

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Scolarisation	Être scolarisé.
	Pouvoir suivre une scolarité continue,
Intégration des savoirs de	Pouvoir intégrer les savoirs de base
bases	Pouvoir transposer des savoirs dans différentes situations.
	Pouvoir s'exprimer de façon compréhensible.
	Accéder à une rééducation orthophonique.
	Pouvoir lire.
	Pouvoir comprendre un texte.
	Pouvoir écrire correctement.
	Accéder à une rééducation orthophonique.
Orientation en matière de formation professionnelle	Connaître les choix d'orientation en matière de formation professionnelle.
	Pouvoir faire des choix d'orientation en matière de formation professionnelle.
Accès à un stage	Savoir et pouvoir réaliser les démarches pour accéder à un stage (4° et 3°).

Domaine 7 - Santé de l'enfant et accès aux soins

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Prévenir ou atténuer les troubles du contrôle sphinctérien	Limiter ou atténuer les troubles du contrôle sphinctérien et/ou les autres troubles somatiques.
Prévenir ou atténuer les autres troubles somatiques	

Domaine 8 - Protection contre soi-même

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Rapport aux dangers	Identifier les dangers et connaître leurs conséquences.
Prévenir ou limiter les comportements d'anorexie,	Imiter les comportements d'anorexie, de boulimie, de sélectivité alimentaire

Association LesPEP64



de boulimie, de sélectivité alimentaire.	
Prévenir ou limiter les comportements d'automutilation, d'autoagression.	Limiter les comportements d'automutilation, d'autoagression.
Prévenir ou limiter les comportements addictifs	Limiter les comportements addictifs.
Expression des souffrances physique et psychique	S'autoriser à exprimer la souffrance. Savoir exprimer de manière intelligible la souffrance et ses degrés.



Cartographie des besoins des parents

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Maintien des relations familles	Pouvoir supporter l'éloignement d'avec l'enfant.
	Pouvoir entretenir le contact avec son enfant.
	Pouvoir restaurer ou développer des liens avec son enfant.
Place de l'enfant dans la	Pouvoir s'affirmer auprès de son enfant.
famille	Pouvoir donner une place à l'enfant dans la famille.
	Pouvoir ne pas se sentir dépossédé de son enfant.
	Pouvoir entendre et accepter les positionnements de son enfant.
	Pouvoir protéger son enfant des préoccupations parentales et/ou familiales.
Investissement des fonctions parentales	Pouvoir investir et développer les fonctions parentales.
Acceptation de l'autonomie de l'enfant	Pouvoir accepter l'autonomie de son enfant.
Suivi médical et soins de	Pouvoir assurer le suivi médical de son enfant.
l'enfant	Pouvoir assurer l'accès aux soins dont a besoin son enfant.



Détail des prestations destinées aux enfants

Prestations 1 - Aider l'enfant dans ses relations avec sa famille

- Soutien psycho-affectif face à l'éloignement de sa famille.
- Aide à l'entretien de relations avec sa famille.
- Aide à retrouver une place dans sa famille.
- Aide au développement et l'entretien des relations avec la fratrie.
- Aide à l'expression et au positionnement par rapport à ses parents.
- Aide à la mise à distance des préoccupations parentales et/ou familiales.
- Aide à l'identification des fonctions parentales.
- Aide à la restauration ou au développement des liens avec sa famille.
- Aide au développement d'une représentation de ses parents.
- Aide à la compréhension et à l'acceptation de la situation familiale.
- Aide à combiner la vie de famille et la vie à la MECS.
- Aide à exprimer ce qui est vécu à la MECS sans culpabiliser.

Prestations 2 - Aider l'enfant dans ses développements cognitif et psychoaffectif

- Aide à la compréhension et l'acceptation du placement.
- Aide à l'identification et l'expression des émotions.
- Aide à la gestion des émotions.
- Aide à la gestion de la frustration.
- Aide l'apprentissage de la patience.
- Aide à l'adaptation aux changements.
- Aide à la projection.
- Aide au développement des motivations et des centres d'intérêt.
- Apprendre à maintenir et à développer sa concentration, son attention.
- Apprendre à définir des priorités.
- Aide à la compréhension de consignes.
- Apprendre à se repérer dans le temps.
- Apprendre à se repérer dans l'espace.

Association LesPEP64



- Aide au repérage dans le temps.
- Aide au repérage dans l'espace.
- Aide au développement de la confiance en soi.
- Aide au développement de la confiance en autrui.
- Aide à la gestion de la culpabilité.
- Apprentissage de la verbalisation d'une demande d'aide.
- Aide à la verbalisation d'une demande d'aide.
- Apprentissage des différentes parties du corps.
- Aide à la compréhension et l'acceptation de son corps.
- Aide à la connaissance et à la compréhension de la maladie.
- Aide à l'acceptation des soins.
- Aide à l'accession à l'information sur la sexualité.
- Aide à l'information et à l'accession à la contraception.

Prestations 3 - Aider l'enfant dans le développement de son autonomie dans les actes usuels de la vie

- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réveil et/ou d'endormissement.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de propreté.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie dans la réalisation des soins esthétiques.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'habillement.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de préparation de petit déjeuner.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'organisation des affaires personnelles.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de consommation.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de gestion de l'argent.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'équilibre alimentaire.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réalisation des devoirs scolaires.
- Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de mise en œuvre de prescriptions médicamenteuses.



Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement de sa sociabilité

- Aide à l'inscription dans une relation, une interaction.
- Aide à l'inscription dans la dynamique de groupe.
- Aide à ne pas faire usage de la violence ou limiter les actes de violence.

Prestations 5 - Aider l'enfant à se socialiser

- Aide à l'identification et à la compréhension des différents statuts sociaux.
- Apprentissage de l'adaptation du comportement aux différents statuts sociaux.
- Apprentissage du respect d'autrui.
- Apprentissage des codes sociaux ou normes sociales.

Prestations 6 - Aider l'enfant dans sa scolarité ou sa formation professionnelle

- Aide au maintien ou à la restauration de la scolarisation.
- Aide à l'accès à du soutien scolaire.
- Aide à l'expression.
- Aide à l'accès à une rééducation orthophonique.
- Aide à la lecture et à la compréhension.
- Aide à l'accès à une rééducation orthophonique.
- Aide à l'écriture.
- Aide à l'accès à une rééducation orthophonique.
- Aide à l'accès à l'information en matière d'orientation concernant la formation professionnelle.
- Aide à la réalisation des démarches pour accéder à un stage (4^e et 3^e).

Prestations 7 - Suivre la santé de l'enfant et l'aider l'enfant à accéder aux soins

- Aide à la prévention et à l'atténuation des troubles du contrôle sphinctérien.
- Aide à la prévention et à l'atténuation des troubles somatiques.

Prestations 8 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même

- Apprentissage des dangers et de la façon de les prévenir et/ou d'y faire face.
- Accéder à une prise en soins spécifique aux troubles alimentaires
- Étre aidé recourir à d'autres modalités de décharge émotionnelle que l'alimentation.



- Être aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liés aux troubles alimentaires
- Accéder à une prise en soins spécifique à la limitation des comportements d'automutilation, d'autoagression.
- Être aidé à recourir à d'autres modalités de décharge émotionnelle que les comportements d'automutilation, d'autoagression
- Être aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liés à la limitation des comportements d'automutilation, d'autoagression.
- Accèder à une prise en soins spécifique à la ou les addictions.
- Être aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liées à la ou les addictions.
- Accéder à une prise en soins spécifique de la douleur physique et/ou de la souffrance psychique.
- Étre aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux de la douleur physique et/ou de la souffrance psychique.



Détail des prestations destinées aux parents

- Soutien psycho-affectif face à l'éloignement d'avec l'enfant.
- Aide à l'entretien de relations avec la famille.
- Aide permettant de donner une place à l'enfant dans sa famille.
- Aide à la compréhension et à l'acceptation des positionnements de son enfant.
- Aide à la protection de l'enfant par rapport aux préoccupations parentales et/ou familiales.
- Aide à l'investissement et au développement des fonctions parentales.
- Aide à la restauration ou au développement des liens àvec son enfant.
- Aide à se représenter son enfant.
- Aide à l'acceptation de l'autonomie de l'enfant.
- Aide au suivi médical et à l'accès aux soins.



Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux enfants

Prestations 1 - Aider l'enfant dans ses relations avec sa famille

Prestations	Principaux éléments de méthode
Soutien psycho-affectif face à l'éloignement de sa famille.	Présence Écoute. Informations et explications sur le droit de visite des parents. Proposition de modalités de contacts avec les parents.
Aide à l'entretien de relations avec sa famille.	Organisation de visites. Organisation de rencontres, d'appels téléphoniques, d'emails, de visioconférences, d'envoi decourriers Valorisation.
Aide à retrouver une place dans sa famille.	Présence. Écoute. Reformulation. Réassurance. Conseils sur la façon de se positionner ou d'interagir avec les membres de sa famille.
Aide au développement et à l'entretien des relations avec la fratrie.	Organisation de rencontres, d'appels téléphoniques, d'emails, de visioconférences, d'envoi de courriers Conseils sur la façon de se positionner ou d'interagir avec la fratrie. Réassurance.
Aide à l'expression et au positionnement par rapport à ses parents.	Reformulation. Conseils sur la façon de se positionner ou d'interagir avec les parents. Réassurance. Valorisation.
Aide à la mise à distance des préoccupations parentales et/ou familiales.	Présence. Écoute. Reformulation. Réassurance. Conseils sur la façon de mettre à distance les préoccupations parentales et/ou familiales. Explications sur la place de chacun dans une famille et la nécessité de distinguer les préoccupations des parents et des enfants.
Aide à l'identification des fonctions parentales.	Exploration des représentations de l'enfant sur les fonctions parentales. Reformulation. Explications sur les fonctions parentales. Écoute. Réassurance.
Aide à la restauration ou au développement des liens avec sa famille.	Exploration des liens entre l'enfant et ses parents. Reformulation. Mise en perspectives des représentations de l'enfant sur ses liens avec ses parents.

Association LesPEP64



	Explications sur le fonctionnement familial.
	Conseils sur la façon de restaurer ou développer les liens avec sa famille. Réassurance.
Aide au développement d'une représentation de ses parents.	Exploration des représentations de l'enfant sur ses parents. Reformulation. Relativisation des représentations de l'enfant sur la situation familiale. Réassurance.
Aide à la compréhension et à l'acceptation de la situation familiale.	Exploration de ce que l'enfant comprend de la situation familiale. Explications sur la situation familiale. Valorisation de la famille. Relativisation de la situation familiale. Réassurance. Confrontation de l'enfant aux réalités de la situation familiale.
Aide à combiner la vie de famille et la vie à la MECS.	Explications sur le sens du placement auprès de l'enfant et de sa famille. Réassurance sur la légitimité de la famille. Explications de travail collaboratif famille/établissement. Réassurance. Valorisation.
Aide à exprimer ce qui est vécu à la MECS sans culpabiliser.	Exploration de ou questionnement sur la façon dont l'enfant vit le placement à la MECS. Écoute. Reformulation. Réassurance.

Prestations 2 - Aider l'enfant dans ses développements cognitif et psychoaffectif

Prestations	Principaux éléments de méthode
Aide à la compréhension et l'acceptation du placement.	Explications sur le sens du placement auprès de l'enfant. Exploration de ou questionnement sur la façon dont l'enfant vit le placement à la MECS. Écoute. Reformulation. Relativisation du placement à la MECS. Confrontation de l'enfant à la réalité du placement. Réassurance.
Aide à l'identification et l'expression des émotions. Aide à la gestion des émotions.	Écoute. Information sur la nature des émotions. Analyse de la nature de l'émotion. Identification du ou des éléments déclencheurs. Conseils sur la manière d'exprimer ses émotions. Proposition de supports d'aide à la gestion des émotions.
Aide à la gestion de la frustration.	Présence. Exploration de la ou des causes de la frustration. Reformulation. Conseils sur la façon de gérer la frustration. Réassurance. Valorisation.



Aide l'apprentissage de la patience.	Explications sur les raisons de différer la satisfaction des besoins.
patience.	Confrontation aux réalités matérielles, ou organisationnelles ou culturelles
	Utilisation de comparaisons, d'expériences ou d'exemples concrets.
	Réassurance.
	Valorisation.
Aide à l'adaptation aux	Réassurance.
changements.	Explications sur les situations nouvelles.
	Mises en situation.
Aide à la projection.	Valorisation. Exploration des envies, des attentes.
Aide a la projection.	Exploration des capacités de projection de l'enfant et des freins à la
	projection.
	Explications sur les différentes options possibles dans une situation
	donnée.
	Confrontation aux réalités matérielles, organisationnelles,
	culturelles
	Réassurance. Valorisation.
Aide au développement des	Informations sur les différents centres d'intérêt (ex. : sport, activités)
motivations et des centres	Mises en situation.
d'intérêt.	Encouragements (possibilité de liens avec les accompagnants)
	Évaluation de l'intérêt porté par l'enfant.
	Conseils.
	Valorisation.
Apprendre à maintenir et à	Évaluation des difficultés à maintenir sa concentration, son
développer sa concentration, son attention.	attention.
son attenuori.	Explications à l'enfant des difficultés repérées. Écoute.
	Proposition de supports (planning, pictogrammes).
	Proposition d'un cadre spatio-temporel (lieux bien identifiés :
	devoirs, douches).
Walter State	Soutien au maintien de la concentration et de l'attention.
Apprendre à définir des	Écoute.
priorités.	Évaluation des besoins.
	Mise en réflexion des priorités. Conseils sur la façon de définir des priorités.
Aide à la compréhension de	Lecture de la consigne.
consignes.	Évaluation de la compréhension de l'enfant.
	Reformulation de la consigne.
	Explications de la consigne.
	Réassurance.
	Valorisation.
Apprendre à se repérer dans	Évaluation des difficultés à se repérer dans le temps et l'espace.
le temps.	Explication à l'enfant des difficultés à se repérer dans le temps et
Apprendre à se repérer dans l'espace.	l'espace. Écoute.
Aide au repérage dans le	Proposition de supports (planning, pictogrammes, déambulation).
temps.	Proposition d'espaces repérables.
Aide au repérage dans	Informations sur les espaces définis.
l'espace.	Conseils.



Aide au développement de la	Mises en situation.
confiance en soi.	Valorisation.
	Réassurance.
	Savoir identifier le besoin de se confier.
	Soutien à la verbalisation.
	Disposer d'un interlocuteur en qui avoir confiance.
Aide au développement de la confiance en autrui.	Réassurance.
connance en autrui.	Écoute.
	Encouragements.
	Valorisation.
	Conseils.
	Mises en situation.
	Orientation vers une prise en soins spécifiques.
Aide à la gestion de la	Écoute.
culpabilité.	Analyse de la situation (faire avec).
	Stimulation de la réflexion.
	Mise en paralièle avec une situation semblable.
	Explication sur les límites de son pouvoir sur la réalité.
	Réassurance.
	Orientation vers un accompagnement ou une prise en soins
	spécifique.
Apprentissage de la	Écoute.
verbalisation d'une demande	Évaluation du besoin d'être aidé.
d'aide.	Disposer d'un interlocuteur en qui avoir confiance
Aide à la verbalisation d'une	Aide à la reformulation.
demande d'aide.	Soutien à la verbalisation.
	Conseils sur la formulation d'une demande d'aide,
	Réassurance.
	Encouragement.
	Valorisation.
Apprentissage des	Évaluation des connaissances
différentes parties du corps.	Informations sur le schéma corporel
	Proposition de supports
	Écoute sur les questionnements de l'enfant
Aide à la compréhension et	Exploration du rapport que l'enfant a à son corps.
l'acceptation de son corps.	Information ou organisation de l'accès à l'information sur les
	transformations corporelles.
	Écoute.
	Reformulation
	Réassurance.
	Valorisation.
Aide à la connaissance et à	Information ou organisation de l'accès à l'information sur sa
la compréhension de la	maladie.
maladie.	Prise de rendez-vous avec un professionnel de santé.
Aide à l'acceptation des	Évaluation de l'observance du/des traitements.
soins.	Écoute.
	Reformulation.
	Réassurance.
	Encouragement.
Aide à l'accession à	Information ou organisation de l'accès à l'information sur la
l'information sur la sexualité.	sexualité.
	Prise de rendez-vous avec un professionnel médical/paramédical.



	Écoute. Réassurance.
Aide à l'accession à l'information sur la contraception. Aide à l'accession à la contraception.	Information ou organisation de l'accès à l'information sur la contraception. Organisation de l'accès à la contraception. Prise de rendez-vous avec un professionnel médical/paramédical. Évaluation de l'observance du traitement contraceptif. Écoute. Réassurance.

Prestations 3 - Aider l'enfant dans le développement de son autonomie dans les actes usuels de la vie

Prestations	Principaux éléments de méthode
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réveil et/ou d'endormissement.	Informations et explications concernant la gestion des temps de réveil et d'endormissement. Proposition de stratégies d'aide au développement de cette autonomie. Écoute. Reformulation. Stimulation à l'acquisition de l'autonomie. Valorisation et encouragement. Réassurance.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de propreté.	Informations et explications concernant la façon de gérer la propreté. Démonstration des gestes à réaliser. Proposition de stratégies d'aide au développement de cette autonomie. Mises en situation. Stimulation de l'acquisition de l'autonomie. Évaluation des acquisitions. Valorisation et encouragement. Réassurance.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'hygiène corporelle.	Identification des parties de son corps. Vérification de la connaissance de son corps. Présentations des produits d'hygiène et explications de leur fonction et de la façon de les utiliser. Présentations des accessoires de salle de bain et explication de la façon de les utiliser. Présentations de la façon de se laver. Démonstrations des gestes permettant de se laver. Présentation des gestes à réaliser pour se rhabiller. Démontrastion des gestes à réaliser pour se rhabiller. Rhabillage de l'enfant. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie dans la réalisation des soins esthétiques.	Présentation et explication sur les façons de se raser ou de s'épiler. Démonstrations des façons de se raser ou de s'épiler. Présentation et explication sur les façons de se coiffer. Démonstrations des façons de se coiffer. Stimulation, encouragement.

Association LesPEP64



ON	
	Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'habillement.	Présentations et explications des différentes parties du corps. Présentations et explications de l'utilisation ou l'ordre des vêtements. Présentations et explications des gestes à réaliser pour s'habiller et se déshabiller. Démonstration des gestes à accomplir pour s'habiller et se
	déshabiller. Présentations des différentes modalités de fermeture des vêtements. Démonstrations des différentes modalités de fermeture des
	vêtements.
	Explications sur le sens des vêtements. Vérification de la façon dont l'enfant utilise les différentes modalités de fermeture des vêtements.
	Présentations et explications de la façon de se vêtir en fonction de la météorologie et des activités.
	Conseils dans le choix des vêtements en fonction de la météorologie et des activités.
	Vérification de l'adaptation des vêtements à la météorologie et aux activités. Stimulation, encouragement.
	Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de préparation de petit déjeuner.	Présentation du matériel et des équipements culinaires. Présentation et explications des consignes de sécurité et d'hygiène. Démonstration de la façon le matériel et les équipements culinaires. Démonstration de la façon de préparer le petit déjeuner. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'organisation des affaires personnelles.	Présentations et explication sur les façons d'organiser ses affaires personnelles. Démonstrations. Mises en situation. Réassurance.
	Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de consommation.	Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses besoins d'achats. Vérification que l'enfant ou le jeune arrive évaluer ses besoins d'achats. Présentations et explications de la façon d'établir une liste de courses.
	Explications sur la façon de compter l'argent. Présentations et explications sur les lieux où se trouvent les commerces et la façon de s'y rendre.
	Démonstrations sur la façon de se rendre dans les commerces. Conseils sur la façon de se repérer dans les commerces. Démonstrations de la façon de se repérer dans les commerces.
	Mises en situation. Présentations et explications des différents modes de paiement et la façon des utiliser.



ON	
	Démonstrations sur la façon d'utiliser les modes de paiement. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de gestion de l'argent.	Présentations et explications sur la façon d'identifier ses avoirs. Présentations et explications sur la façon d'évaluer ses dépenses. Démonstrations sur la façon d'évaluer ses dépenses. Présentations et explications sur la valeur des biens et des prestations. Explications sur la façon d'anticiper ses dépenses. Mises en situation. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie d'équilibre alimentaire.	Evaluation des connaissances alimentaires et des goûts. Mise en situtaion Information sur l'intérêt de différencier et d'équilibrer son alimentation Découverte de nouveaux plats.
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de réalisation des devoirs scolaires.	Valorisation Soutien Stimuation Reformulation Explication des consignes Conseil sur l'organisation
Aide au développement ou au maintien de l'autonomie de mise en œuvre de prescriptions médicamenteuses.	Présentations et explications sur la façon de comprendre une ordonnance. Présentations et explications sur la façon de respecter les doses prescrites. Présentations et explications sur la façon d'utiliser les médicaments. Démonstrations sur la façon d'utiliser les médicaments. Présentations et explications sur la façon de se repérer dans le temps. Mises en situation. Stimulation, encouragement. Réassurance. Valorisation.

Prestations 4 - Aider l'enfant dans le développement de sa sociabilité

Prestations	Principaux éléments de méthode
Aide à l'inscription dans une relation, une interaction.	Informations et explications sur la façon de rentrer en contact avec autrui.
	Informations et explications sur la façon de communiquer de manière adaptée avec autrui.
	Conseils sur la façon d'établir une distance physique acceptable pour l'autre dans une interaction.
	Conseils sur la façon de répondre à une question.
	Conseils sur la façon de participer et de suivre une conversation.
	Écoute.
	Mise en situation.
	Stimulation.



	Réassurance.
Aide à l'inscription dans la dynamique de groupe.	Explications sur la façon d'adapter son comportement en groupe. Sollicitation de l'expression du jeune sur ce qui peut être dérangeant dans une relation. Stimulation. Réassurance.
Aide à ne pas faire usage de la violence ou limiter les actes de violence.	Recourir à d'autres modalités de décharge émotionnelle : - écoute - verbalisation - explications et informations - soutien psychologique

Prestations 5 - Aider l'enfant à se socialiser

Prestations	Principaux éléments de méthode
Aide à l'identification et à la compréhension des différents statuts sociaux. Apprentissage de l'adaptation du comportement aux différents statuts sociaux.	Informations et explications sur les différents statuts sociaux. Informations et explications sur les façons d'adapter son comportement aux différents statuts sociaux. Exploitation du rapport de l'enfant à l'autorité. Écoute. Reformulation. Mises en situation. Valorisation. Réassurance.
Apprentissage du respect d'autrui.	Informations et explications l'obligation du respect d'autrui et ses différentes dimensions. Écoute. Reformulation. Valorisation.
Apprentissage des codes sociaux ou normes sociales.	Informations et explications sur les comportements socialement admis suivant les situations ou les contextes sociaux. Informations et explications sur les droits et les devoirs. Vérification de la connaissance et de la compréhension des droits et les devoirs. Informations et explications sur le cadre légal lié à la sexualité. Mises en situation. Réassurance. Valorisation.

Prestations 6 - Aider l'enfant dans sa scolarité ou sa formation professionnelle

Prestations	Principaux éléments de méthode
Aide au maintien ou à la restauration de la scolarisation.	Maintien de la scolarité dans l'établissement d'origine ou inscription dans un établissement local, en lien avec le projet individuel de l'enfant. Accompagnement quotidien à l'école Contacts réguliers avec le corps enseignant. Lien avec les parents. Écoute Stimulation. Valorisation.

Association LesPEP64



	Réassurance,
Aide à l'accès à du soutien scolaire.	Proposition à la participation au soutien scolaire mis en place le mercredi après-midi et assuré par un enseignant bénévol.
	Proposition à la participation à des activités ludiques permettant de faire des liens avec les apprentissages.
Aide à la lecture et à la compréhension.	Evaluation du niveau de lecture Explication ou information concernant la méthode de lecture Valorisation
Aide à l'écriture. Aide à l'accès à une rééducation orthophonique,	Aide aux devoirs. Revalorisation. Réassurance. Évaluation de la dysorthographie par l'orthophoniste. Tests. Exercices Démonstrations.
Aide à l'accès à l'information en matière d'orientation concernant la formation professionnelle.	Stimulation de la réflexion. Encouragement Valorisation. Propositions visant à aider à faire des choix (rencontres au CIO, recherches sur internet, appuis sur l'expérience de ceux qui sont partis récemment de la MECS et sur l'expérience des professionnels de la MECS ou de leur entourage).
Aide à la réalisation des démarches pour accéder à un stage (4 ^e et 3 ^e).	Aide à l'accès à l'information, l'organisation et la réalisation des démarches pour mise en place d'un stage. Valorisation, Réassurance. Relances de la motivation jusqu'à la mise en place effective du stage (stimulation).

Prestations 7 - Suivre la santé de l'enfant et l'aider l'enfant à accéder aux soins

Prestations	Principaux éléments de méthode	
Aide à la prévention et à l'atténuation des troubles du contrôle sphinctérien. Aide à la prévention et à l'atténuation des troubles somatiques.	Identification des difficultés dans les cadres éducatif, scolaire, familial. Croisement des observations. Exploitation du rapport de l'enfant à ses troubles. Écoute. Reformulation. Réassurance. Organisation de l'accès des consultations médicales. Mise en œuvre et suivi des prescriptions médicales.	ž.

Prestations 8 - Aider l'enfant à se protéger contre lui-même

Prestations	Principaux éléments de méthode
Apprentissage des dangers et de la façon de les prévenir et/ou d'y faire face.	Informations et explications sur les dangers et leurs conséquences Exploration du rapport de l'enfant au(x) danger(s). Jeux de rôle. Valorisation.
Accéder à une prise en soins spécifique aux troubles alimentaires	Surveillance. Verbalisation. Écoute.

Association LesPEP64



Être aidé à recourir à d'autres modalités de décharge émotionnelle que l'alimentation. Être aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liés aux troubles alimentaires	Reformulation. Réassurance. Orientation vers des professionnels spécialisés (hors établissement). Informations et explications des démarches à réaliser pour accéder aux professionnels spécialisés.
Accéder à une prise en soins spécifique à la limitation des comportements d'automutilation, d'autoagression. Étre aidé à recourir à d'autres modalités de décharge émotionnelle que les comportements d'automutilation, d'autoagression Étre aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liés à la limitation des comportements d'automutilation, d'autoagression.	Surveillance. Verbalisation. Écoute. Reformulation. Réassurance. Orientation vers des professionnels spécialisés (hors établissement). Informations et explications des démarches à réaliser pour accéder aux professionnels spécialisés.
Accéder à une prise en soins spécifique à la ou les addictions. Être aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux liée à la ou aux addictions.	Surveillance. Verbalisation. Écoute Reformulation. Réassurance. Orientation vers des professionnels spécialisés (hors établissement). Informations et explications des démarches à réaliser pour accéder aux professionnels spécialisés.
Accéder à une prise en soins spécifique de la douleur physique et/ou de la souffrance psychique. Étre aidé dans l'observance du ou des traitements médicamenteux de la douleur physique et/ou de la souffrance psychique.	Apprentissage de l'identification et de la localisation des différentes parties du corps. Apprentissage de l'identification des émotions. Évaluation de la douleur avec l'enfant. Recherche des causes de la douleur avec l'enfant. Encouragement. Réassurance. Conseils sur les professionnels de santé et/ou psychologue vers lequel l'enfant peut être orienté.



Principes opératoires correspondant aux prestations destinées aux parents

Prestations 1 - Aider les parents dans leur relation avec l'enfant

Prestations	Principaux éléments de méthode
Soutien psycho-affectif face à l'éloignement d'avec son enfant.	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens. Informations sur le déroulement du placement et l'évolution de l'enfant. Explications sur les motifs du placement. Explications sur la nature des prestations dont bénéficie l'enfant. Écoute. Évaluation des difficultés et/ou de la souffrance des parents. Propositions visant à maintenir le lien avec l'enfant. Conseils concernant la gestion psychoaffective de l'éloignement. Réassurance.
Aide à l'entretien de relations avec son enfant.	Évaluation des besoins de contact entre les parents et leur enfant. Propositions visant à maintenir le lien avec l'enfant (organisation des visites, d'appels téléphoniques, emails, etc.). Conseils sur les modalités d'entretien de la relation. Encouragement. Valorisation. Réassurance.
Aide à la compréhension et à l'acceptation des positionnements de son enfant.	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens. Écoute. Explications sur le fonctionnement de l'enfant (attitudes et comportements). Stimulation de la réflexion. Conseils. Valorisation. Réassurance.
Aide à la protection de l'enfant par rapport aux préoccupations parentales et/ou familiales.	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens. Écoute. Conseils sur les façons de protéger l'enfant des préoccupations parentales et/ou familiales. Valorisation. Réassurance.
Aide à l'investissement et au développement des fonctions parentales.	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens. Stimulation. Écoute. Mises en situation d'investissement des fonctions parentales. Valorisation. Réassurance



Aide à la restauration ou au développement des liens	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens.
avec son enfant.	Écoute.
	Conseils sur la façon de restaurer ou de développer les liens avec son enfant.
	Organisation à des supports permettant de restaurer ou de
	développer des relations continues avec l'enfant. Valorisation.
	Réassurance
Aida à an ann tantana	
Aide à se représenter son	Prise de contact régulière et/ou organisation d'entretiens.
enfant.	Écoute.
	Exploration des représentations des parents au sujet de leur enfant.
	Reformulations.
*	Stimulation de la réflexion.
	Mise en perspective.
	Orientation vers un accompagnement ou prise en soins
	spécifiques.
	Mises en situation.
	Valorisation.
	Réassurance.
Aide à l'acceptation de	Exploration des représentations des parents au sujet de la vie de
l'autonomie de son enfant.	leur enfant à la MECS.
	Exploration des attentes des parents par rapport à l'évolution de leur enfant.
	Reformulations.
	Stimulation de la réflexion.
	Mises en perspective. Valorisation.
	Réassurance
Aide ou puivi médical et à	
Aide au suivi médical et à l'accès aux soins.	Prises de contact en fonction des besoins.
	Informations sur les besoins (dont les suivis à opérer) de l'enfant.
	Conseils et orientations par rapport aux professionnels de santé.
	Soutiens à la réalisation de certaines démarches.
	Mises en situation.
	Valorisation.
	Réassurance.





ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Conseil d'Administration ont approuvé le projet d'établissement 2018-2023 de la MECS « Clair Matin » à BORCE, dans sa séance du 4 avril 2018.

Par un vote:

Pour: approbation majorité

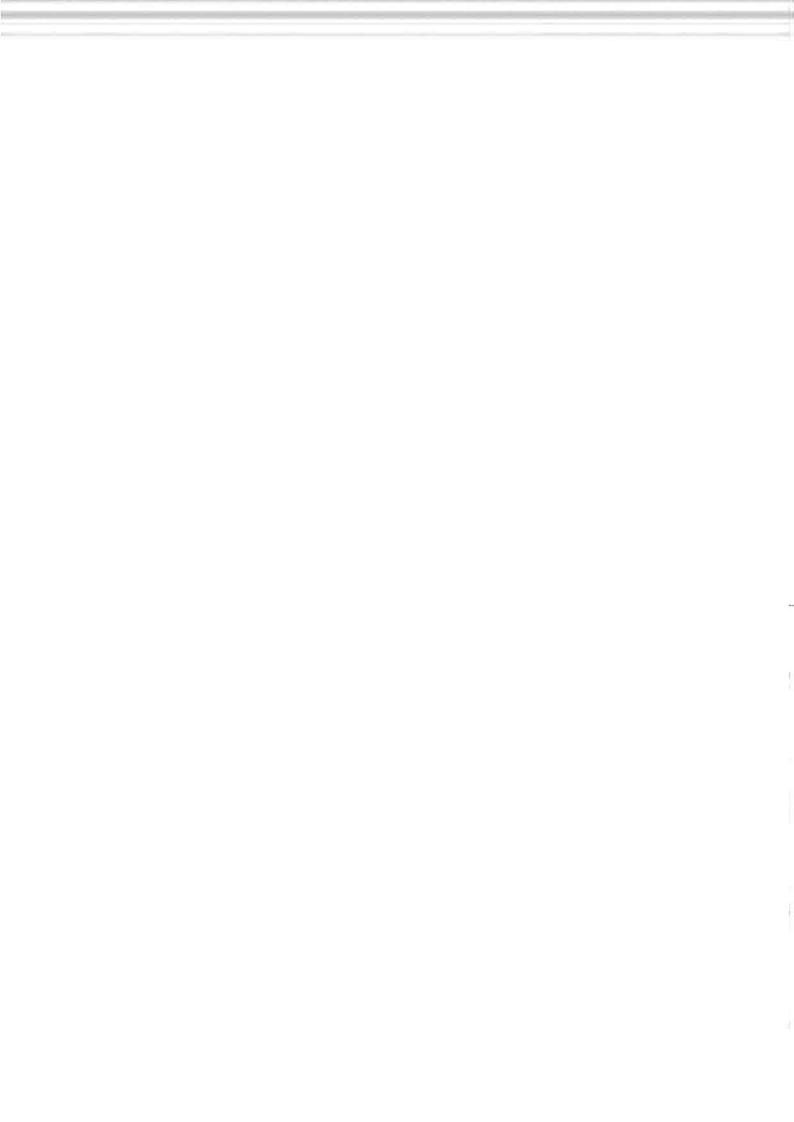
Contre: 0

Abstention: 0

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère, Le 4 avril 2018

> Christian ESPIL Président





MECS CLAIR MATIN
64490 BORCE -Tél.: 05 59 34 88 61- Email.: clairmatin.borce@pep64.org

